

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Mes chers Collègues, je vous rappelle que le DOB est une exigence démocratique prévue par la loi du 6 février 1992 et qui consiste, deux mois avant le vote du Budget, à discuter lors du Conseil municipal, des orientations budgétaires. Les objectifs sont effectivement d'informer l'Assemblée sur le contexte budgétaire et d'examiner les perspectives pour l'exercice à venir.

Le contexte économique que je croyais être connu de tous, est tout de même particulier. Le ralentissement économique amorcé en 2007, s'est poursuivi en 2008 du fait de l'augmentation du coût des matières premières, de la crise immobilière et de la crise des subprimes qui ont engendrées un durcissement des conditions de financement.

La crise financière a contaminé l'économie réelle. Tout comme celle des Etats-Unis, l'activité de la zone euro est en repli sur la fin de l'exercice et la France n'a échappé que de peu à la récession, qui aujourd'hui, paraît pourtant probable.

L'année 2009 : du fait de l'intensité de cette crise comparée parfois à celle de 1929, les économistes anticipent un niveau de croissance très faible, voire négatif pour 2009. La croissance française est désormais attendue à des niveaux compris entre 0,2 et 0,5 l'an prochain. Le FMI prévoit même un PIB français en recul de 0,5. Et, selon les estimations les plus optimistes, la reprise ne devrait pas intervenir avant 2010.

Il convient à présent d'examiner le projet de loi de Finance voté dans le contexte que vous connaissez, que je viens de décrire. Du fait de cette crise financière, la prévision du déficit public qui devait être contenu à 2,7 du PIB est portée à 3,1 du PIB pour 2009. Elle excède donc la limite de 3 % qui était imposée par les critères de Maastricht dont le respect rigoureux est atténué du fait de la crise.

Une fois intégrés les plans de relance, le déficit public devrait être porté à 70 milliards d'euros, soit 3,9 du PIB. Le projet de loi de Finances est bâti sur une prévision de croissance comprise entre 0,2 et 0,5 %. Il est évident que le projet de loi de Finances 2009 a des conséquences importantes sur les collectivités et leurs finances.

Je rappelle, par exemple, que jusqu'en 2007, l'indexation des principales dotations versées aux collectivités locales était assise sur l'inflation augmentée de 33 % de la croissance du PIB. Depuis 2008, cette indexation se limite à la seule inflation. Ces mesures ont généré en 2008, une perte de 420 millions d'euros pour l'ensemble des Collectivités locales.

A compter de 2009, deux nouvelles dotations sont intégrées dans le contrat de stabilité. Le FCTVA et les amendes de police. L'enveloppe évoluera sur la base de l'inflation, mais ces deux dotations ayant une croissance plus rapide que l'inflation, l'évolution des autres parts sera mécaniquement inférieure à l'inflation.

Concrètement, sur une enveloppe globale de 56,3 milliards d'euros, le FCTVA absorbe 60 %, soit 663 millions d'euros d'une évolution de 1 milliard 100 millions par rapport à 2008.

Ces nouvelles mesures pourraient donc se traduire pour les collectivités locales, par une perte d'environ 700 millions d'euros.

Par ailleurs, l'Etat supprime le mécanisme de régulation de la Dotation Globale de Fonctionnement, dite DGF, autrement dit, la correction a posteriori au vu de l'inflation réelle par rapport à l'inflation prévisionnelle sur laquelle est calculée l'évolution des dotations.

Dans le passé, lorsque l'Etat prévoyait par exemple une inflation de 2 % et, qu'à la fin de l'exercice, on s'apercevait que cette inflation était de 3 %, l'Etat rajoutait le 1 % manquant. Cela n'existe plus.

Pour 2008, la DGF 2008 a été évaluée par exemple sur la base d'une inflation prévisionnelle de 1,6 % alors que l'inflation réellement constatée devrait être proche de 3 %. Il n'y aura aucun rattrapage.

Les dépenses de fonctionnement pour le BP 2009 sont soumises à de fortes pressions exogènes, comme on a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de l'évoquer, notamment en Commission des Finances.

En matière de dépenses, l'indice des dépenses communales devrait connaître une évolution forte du fait, notamment, des progressions attendues.

Des frais financiers anticipés en augmentation, conséquence de l'augmentation très importante des marges bancaires constatées ces dernières semaines : c'est-à-dire que sur le plan pratique, si les taux ont baissé, les marges bancaires ont augmenté.

Des dépenses énergétiques toujours très hautes, des frais de personnel qui sont élevés, l'indice du coût de la construction qui génère des surcoûts sur les travaux et les dépenses d'entretien et de maintenance de la ville. Il faut savoir, par exemple qu'en 2008, l'indice du coût de la construction a été de l'ordre de 8 % et que, sur les trois dernières années, il a été de 20 %.

Les collectivités sont de surcroît soumises, à compter de 2009, à deux nouvelles taxes : la taxe sur l'électricité et la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel.

Ainsi donc, plus de la moitié, 50,9 %, de l'évolution des dépenses de fonctionnement, est liée à des dépenses exogènes. Je vous laisse prendre connaissance de ce tableau qui parle de lui-même.

En matière d'énergie, nous disions donc que les dépenses étaient soumises à de fortes pressions exogènes, il suffit pour vous de regarder ce tableau sur la ligne 2008 pour constater que l'évolution est importante puisqu'elle représente, par rapport à l'année dernière, environ 1 million d'euros.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont malheureusement plus faibles. Les relations financières entre les collectivités locales et l'Etat sont de plus en plus dégradées. Si les règles du jeu du contrat de stabilité n'avaient pas été modifiées à la baisse, la Ville de Lyon aurait pu bénéficier d'une progression de ses dotations de 3,5 à 4 millions d'euros supplémentaires.

Le seul élément favorable et exceptionnel, cette année, est l'intégration par l'Etat, du recensement 2009 dans le calcul de la DGF, ce qui permet d'atténuer légèrement l'impact de ce nouveau mode de calcul très défavorable.

Au final, la DGF de la ville devrait donc progresser de 1,8 % alors qu'il faut noter que la progression démographique constatée est de l'ordre de 6 %.

Des recettes de fonctionnement faibles, du fait de la conjoncture.

Ainsi, une recette très importante de la ville : la taxe additionnelle au droit de mutation, qui avait connu un grand dynamisme ces dernières années du fait du boom immobilier, est anticipée en repli de 11 %, soit -3 millions d'euros, par rapport au produit attendu en 2008, suite à l'éclatement de la bulle immobilière. C'est un chiffre prévisionnel, mais les informations que nous avons, notamment à la lecture de certaines revues éditées par les notaires, laissent craindre que ce chiffre est peut-être encore optimiste.

Le fléchissement du marché immobilier aurait également un impact négatif sur les droits d'occupation liés au chantier. Le tarif des occupations du domaine public par les chantiers a pourtant été légèrement augmenté de 3 % ; néanmoins on peut considérer une perte probable, voire certaine de 170 000 euros.

Enfin les recettes du Casino sont attendues en repli de 600 000 euros et là, nous ne sommes pas certains que nous ne faisons pas preuve d'optimisme, car à l'évidence, les casinotiers se plaignent de deux événements conjoncturels importants : la disparition d'une partie des joueurs fumeurs, et également, l'existence de plus en plus grande des jeux en ligne.

En conclusion, et nous avons procédé à un large résumé du document qui vous a été remis il y a quelques semaines au sujet de ce Débat d'orientation budgétaire, on peut considérer que la situation sera très difficile pour les finances des collectivités territoriales et que la Ville sera amenée à développer sa stratégie en quatre axes :

- la Ville de Lyon votera donc une hausse modérée, je dis bien « modérée » de ses taux de fiscalité directe en 2009 de 6 % ;

- elle poursuivra ses efforts de gestion aussi bien pour les achats que pour les ressources humaines ;

- elle maîtrisera son endettement ce qui doit conditionner la réussite de cette stratégie ;

- pour autant, la Ville marque son ambition dans un plan d'équipement pluriannuel volontariste de 600 millions d'euros sur le mandat dont nous avons parlé tout à l'heure.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le rapport présenté insiste beaucoup sur les paramètres conjoncturels et notamment sur le montant record de la dette publique française. Nous avons eu l'occasion de le dénoncer avec force il y a quelques mois, l'accroissement régulier et comme inéluctable de la dette est une constante de tous les gouvernements depuis près de 30 ans. Et la progression est parfaitement linéaire.

Pour revenir au dossier concernant la Ville de Lyon, sans vouloir nier la situation critique qui est celle de notre économie, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de noircir à l'extrême le tableau des finances communales. Je ne prendrai que deux exemples :

L'évolution des taux bancaires comme l'a indiqué M. Brumm, aujourd'hui grâce au volontarisme de la BCE, les taux des prêts bancaires, ou tout au moins le taux directeur de la BCE a baissé de manière importante puisque depuis le 4 décembre le taux directeur de la BCE est de 2,5 %, soit son niveau de début 2006.

Au niveau du coût des énergies, même remarque que précédemment, dans les dernières semaines, le prix du fuel domestique a baissé significativement pour retrouver les coûts d'il y a 3 ans.

Aussi, dans un contexte très fluctuant, il nous paraît important de ne pas figer définitivement pour la durée du mandat le cadre budgétaire, mais d'accepter une remise à plat à mi-parcours. Ceci devant permettre d'optimiser les coûts et la fiscalité.

La Ville doit préserver le budget d'investissement et maîtriser son budget de fonctionnement. Le recours renforcé à l'emprunt pour

financer l'investissement nous paraît opportun. Investir, c'est préparer l'avenir en construisant des équipements qui seront utilisés par les jeunes générations. Nous soutenons également l'idée incluse dans le DOB d'utiliser, à l'image de ce qu'avait déjà fait Raymond Barre dès 1998, les émissions obligataires afin d'accéder à des meilleures conditions de financement.

Par ailleurs, comme l'indiquait M. Fournel, les dépenses de fonctionnement ne sont pas nécessairement négatives, elles sont pour certaines inhérentes au bon fonctionnement des investissements d'où la proposition que nous avons faite au début de ce Conseil municipal d'associer, pour les nouveaux équipements, un budget d'investissement mais également un budget de fonctionnement prévisionnel.

Ceci étant, il est indispensable de maîtriser les dépenses de fonctionnement. A ce niveau, nous souhaitons faire trois remarques :

Premièrement, les subventions aux associations : comme vous le revendiquez dans votre « Projet pour Lyon », le montant des subventions aux associations est passé en 6 ans de 26 M€ à 50 M€. A cela il convient d'ajouter près de 20 M€ de mise à disposition à titre gracieux de personnels ou de locaux. Cela représente près de 13 % du budget de fonctionnement de la Ville de Lyon en 2007. Nous proposons que la Ville mette en place des outils d'évaluation des actions conduites par les associations subventionnées.

Deuxièmement les dépenses de personnel : elles représentent près de 60 % du budget de fonctionnement. Dans le dernier mandat les effectifs ont beaucoup augmenté (1.243 agents supplémentaires entre 2001 et 2007, soit une augmentation de près de 20 %). Dans les années à venir, 300 agents vont partir à la retraite chaque année. La réduction des effectifs n'est pas une fin en soi, mais il est important qu'à l'occasion de ces départs et renouvellements, une nouvelle organisation du travail soit mise en place. Une organisation donnant plus d'autonomie aux agents, une organisation décloisonnée, une organisation plus dynamique. Pour mémoire en 2007, le taux de mobilité entre directions a été de seulement 1,9 %, taux en recul par rapport à 2006 !

Troisièmement, et vous en parliez tout à l'heure Monsieur le Maire, la recherche de complémentarité entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon et plus généralement entre le Grand Lyon et les 57 communes constitutives doit être une priorité. Cela doit passer par :

Une mutualisation accrue, par exemple au niveau d'une politique d'achat commun afin d'arriver à des plus gros volumes synonymes d'économie d'échelle.

Un décroisement des interventions avec dans certains cas de nouveaux transferts de compétences.

Une intégration plus forte de certains services qui font actuellement plus ou moins doublon. Les villes et agglomérations de Brest ou de Nantes ont déjà mis en œuvre une telle évolution. Nous pouvons proposer, par exemple, la suppression de la direction des relations internationales de la Ville de Lyon, de même au niveau du tourisme. Ceci se justifie d'autant plus que seule la Communauté urbaine a la taille pertinente pour parler d'égal à égal avec des villes comme Barcelone ou Stuttgart.

Nous regrettons que ces gains n'aient pas été introduits dans ce débat car ils peuvent permettre de retrouver une marge de manœuvre financière significative aussi bien pour les communes que pour le Grand Lyon.

En conclusion, la situation économique est tendue et difficile, comme vous l'indiquez vous-même dans votre rapport, de nombreuses familles souffrent et ont de plus en plus de difficultés à boucler leurs fins de mois. Dans ce contexte, nous estimons qu'une hausse significative de la fiscalité locale n'est pas opportune.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, permettez-moi en ce début de propos sur le Débat d'orientation budgétaire, de rassurer M. Brumm sur la qualité de l'Opposition. Nous vous faisons d'autant confiance que vous êtes le « Sarkoziste » au sein de l'équipe municipale, donc imaginez bien que nous regarderons avec beaucoup d'attention comment vous allez rétablir l'équilibre avec des dépenses de fonctionnement ayant largement dérapé et qui justifient aujourd'hui la question de l'augmentation des impôts.

Par ailleurs, deuxième chose que je veux dire en introduction, vous le disiez tout à l'heure, ce n'est pas entre des promesses de campagne et un « Projet pour Lyon » que nous ferons le comparatif, Monsieur le Maire, mais entre ces deux documents et les réalisations. Cela vaut au niveau local comme cela vaudra au niveau national. Toujours pour rassurer M. Brumm, je peux vous assurer que si vous voulez voir ce qu'est une Opposition extrêmement dure et extrêmement caricaturale, je vous invite à regarder les débats à l'Assemblée nationale, et vous constaterez que nous sommes extrêmement policés par rapport à certains propos tenus par certains de vos amis de la majorité locale.

Ces propos liminaires étant présentés, revenons au Débat d'orientation budgétaire. Je vous dis à nouveau ce que j'ai déjà eu l'occasion de vous dire lors de la Commission des Finances, nous aurions souhaité avoir des informations plus précises (nous les aurons sans doute au moment du budget), mais il est dommage que nous n'ayons pas pu les avoir plus tôt. Ce que nous avons reproché au « Projet pour Lyon », c'est son imprécision. J'espère que l'année prochaine, nous aurons un peu plus de matière au moment du DOB, ce serait fort agréable. Bien sûr il est

intéressant de connaître les grands chiffres de l'économie mondiale et de voir ce que sont les grandes tendances au niveau national, mais ce qui intéresse surtout les Lyonnais c'est de savoir à quelle « sauce » ils vont être traités.

Prenons ce qui relève des orientations budgétaires qui se résument pour la Ville de Lyon en quatre points. Sur la mobilisation de l'ensemble de l'administration, nous avons eu l'occasion là aussi de le dire, nous souhaitons et je pense que la proposition formulée par le Groupe Lyon Démocrate-MODEM est excellente, nous souhaitons donc qu'il y ait en matière de mobilisation et d'association du personnel à l'ensemble des projets, une anticipation et une lisibilité plus fortes. Je crois que c'est une demande du personnel de la Ville de Lyon, que nous soutenons car contrairement à ce que dit M. Fournel, nous n'opposons pas l'investissement et le fonctionnement, nous demandons simplement, Monsieur Fournel, qu'à chaque dépense d'investissement, soit anticipée la dépense de fonctionnement, plutôt que vous nous donniez l'impression de « tomber du placard » en disant « mais nous n'avions pas vu cela ».

Je rajouterai que sur les éléments qui génèrent une augmentation des coûts de fonctionnement, et notamment sur la partie salariale, je rappellerai simplement qu'à l'Assemblée à Paris, vous reprochez au Gouvernement de ne pas faire assez, donc il ne faut pas nous reprocher de faire trop. Je crois qu'il faut savoir raison garder et la modération vaut pour l'Opposition comme elle vaut pour la Majorité.

Sur la dette, nous avons peu de graphique, peu d'élément, nous en reparlerons à l'occasion du débat sur le budget, et concernant l'investissement, vous avez annoncé 600 millions. Si vous maintenez un niveau d'investissement très important, il est quand même moins important qu'au mandat précédent en moyenne. Nous verrons si vous avez la capacité à tenir ces engagements. Je n'oublierai pas de rappeler que le 6^e arrondissement fait également partie de la Ville de Lyon et qu'il peut, lui aussi, recevoir quelques investissements. Le Maire du 6^e arrondissement ne manquera pas de vous faire des propositions dans ce domaine.

Je ne vais pas allonger mon intervention davantage, mais je voudrais dire en conclusion que le côté caricatural qui consiste à faire porter à l'Etat tous les maux de la terre, quand dans le même temps, et je le disais tout à l'heure, j'ai relu avec plaisir avec quelle ardeur vous défendiez l'Etat, Monsieur Collomb, lorsqu'il était de votre bord politique, nous souhaitons vraiment que les choses soient complètes. Notamment, Monsieur l'Adjoint aux Finances, l'effort financier considérable que l'Etat va porter pour les collectivités locales en matière de remboursement anticipé du FCTVA, aurait pu être signalé. J'espère que cela sera fait au moment du budget.

De la même façon, je voudrais quand même indiquer à notre assemblée que tout à l'heure vous évoquiez la question des cadeaux fiscaux, sachez qu'une étude est sortie sur le fait que les Français moyens

qui ont pu bénéficier d'exonération d'impôt, vous savez ces Français qui sont suffisamment riches pour payer des impôts mais pas assez pour bénéficier d'un certain nombre de services publics, et bien ils ont pu bénéficier de ces avantages fiscaux. Cela leur a permis d'investir dans l'immobilier et nous permet aujourd'hui d'avoir un marché d'immobilier qui pourrait être en beaucoup plus grande difficulté si cela n'avait pas été fait. Et c'est aussi pour les recettes de la Ville un élément positif.

Donc, quand on dresse un tableau, il faut éviter d'en cacher une partie et ne montrer que celle qui arrange. Nous demandons, puisque nous sommes une Opposition constructive, à ce que les présentations soient complètes, y compris lorsque l'Etat fait les choses bien. Je vous remercie de votre attention.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, le débat d'orientations budgétaires 2009 s'inscrit dans un contexte économique parmi les plus défavorables de ces dernières décennies. Face à un tel contexte, les pouvoirs publics doivent se mobiliser massivement et parmi les pouvoirs publics bien sûr, les collectivités locales qui représentent à elles seules plus de 70 % des investissements publics au niveau de notre territoire.

Ces derniers jours, plusieurs grandes collectivités ont annoncé qu'elles réaliseraient un effort particulier en matière d'investissement. Vous avez-vous-même annoncé, Monsieur le Maire, en tant que Président du Grand Lyon, que le niveau d'investissement de la Communauté urbaine de Lyon pour les six années du mandat s'élèverait à plus de deux milliards d'euros. Aujourd'hui, vous nous avez présenté le projet d'équipement pluriannuel avec, donc, une enveloppe de 600 millions d'euros jusqu'en 2014. Une telle somme représente, nous le savons tous, un important effort budgétaire pour notre collectivité dans un tel contexte de crise.

En effet, la Ville de Lyon va subir de nombreuses contraintes que M. Brumm nous a détaillées juste avant, que ce soit au niveau de la baisse de certaines rentrées fiscales, je pense aux droits de mutation, du ralentissement des dotations de l'Etat qui évoluent moins vite que l'inflation, de la hausse des frais financiers ou encore de la hausse des dépenses énergétiques. Ce volontarisme budgétaire et politique doit ainsi permettre de soutenir l'activité économique de notre territoire et de renforcer les équipements et les services offerts aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Néanmoins, nos marges de manoeuvre sont réduites, étant donné que nous ne souhaitons pas détériorer les finances publiques de la Ville, notamment en creusant la dette. C'est une démarche vertueuse que vous avez rappelée, Monsieur le Maire, que l'Etat lui n'a pas depuis longtemps. En contrepartie de ces efforts, il est donc indispensable de trouver des ressources nouvelles.

Le Groupe Démocrates est favorable à une recherche d'efficacité dans l'administration, dans la gestion, tout en améliorant le service rendu au public. De la même façon, notre Groupe est favorable à une hausse de 6 % de la fiscalité pour 2009. Il s'agit en effet, selon nous, d'une hausse mesurée qui n'interviendra de plus qu'une seule fois pour l'ensemble du mandat. Une telle hausse est indispensable pour maintenir un budget de fonctionnement à la hauteur des besoins des Lyonnais et aussi pour maintenir un niveau d'autofinancement conséquent, autofinancement qui permet de financer l'emprunt de demain.

Cette hausse n'est de plus pas une surprise pour les Lyonnais puisque vous aviez annoncé, Monsieur le Maire, en toute transparence pendant la campagne municipale, que vous feriez appel au levier fiscal. Vous aviez, à l'époque, parlé d'une hausse de 4 %, mais il est vrai qu'en ce temps-là, les nuages noirs de la crise ne pointaient pas encore à l'horizon. Le passage de 4 à 6 % de hausse fiscale sera compris par l'ensemble des Lyonnais, d'autant plus qu'elle sera unique pour les six prochaines années.

Polémiquer autour de cette hausse raisonnable comme veut le faire l'Opposition est une attitude, selon nous, contre-productive, pour ne pas dire peu responsable et qui semble d'ailleurs être en parfaite contradiction avec les décisions budgétaires et fiscales prises par d'autres élus UMP à la tête de grandes collectivités territoriales.

En guise de conclusion, je dirai que si nous sommes favorables aux orientations budgétaires que vous nous proposez Monsieur le Maire, nous pensons également que l'effort en matière d'investissement devra être particulièrement élevé. Nous devons donc être très réactifs sur un certain nombre de projets du Plan de Mandat dès 2009 afin que notre capacité d'investissement soutienne l'activité économique et par là-même, l'emploi des Lyonnaises et des Lyonnais.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous venons d'avoir le débat sur le Projet pour Lyon et le Plan d'Équipement 2008-2014. Je ne reviendrai donc pas sur ses grands projets qui les structurent pour me concentrer sur le contexte général de cette fin d'année 2008 et 2009, qui va influencer fortement sur le budget de notre Ville.

Ce contexte est marqué à la fois par la crise globale, financière et économique, sociale et écologique et je suis obligé, j'en suis navré, de le redire, par la politique du Gouvernement. Nous vivons et subissons à l'évidence la crise du grand écart entre l'économie réelle et la gestion des secteurs financiers. La bulle spéculative de l'immobilier et du crédit a éclaté et mis à nu la déréglementation généralisée et l'irresponsabilité de l'ultralibéralisme. Et si quelques banques sont en faillite, permettez-moi de penser d'abord à tous les salariés, leurs familles, aux petits entrepreneurs qui payent et vont payer le prix fort de cette incompétence, de ces scandales et compromissions.

Quand un pilier de notre économie locale comme Renault Trucks annonce 90 jours de chômage technique en 2009, ce qui signifie une fermeture de l'entreprise pendant l'équivalent de 5 mois sur 12 en comptant les congés payés, la perte de 200 € par mois en moyenne sur les salaires, les licenciements chez les sous-traitants, des milliers de familles vont vivre de graves difficultés et l'angoisse d'un plan social, et bien d'autres entreprises seront dans cette situation, le nombre de chômeurs et de travailleurs pauvres va augmenter.

C'est donc vers eux que l'attention de la Ville doit porter prioritairement et vers notre contribution à la relance de l'économie réelle à travers nos investissements. C'est vers l'éducation des jeunes qui prépare l'avenir et sera leur meilleur atout pour un emploi qualifié et pérenne, c'est vers l'insertion et la lutte contre toutes les discriminations dans l'accès à l'emploi que nos efforts doivent s'accroître. Et pour cela, nous devons mobiliser les services publics qui seront des atouts décisifs à la fois pour accompagner nos concitoyens dans cette crise et pour garantir l'attractivité de notre Ville. Il s'agit donc de les conforter tout en recherchant leur meilleure efficacité possible. Cela passe par la mobilisation de tous, élus et fonctionnaires. Notre rôle est donc de leur offrir une perspective mobilisatrice, un projet clair et les moyens qui vont avec, tout en mettant en place une démarche d'évaluation de nos politiques et de renforcement de la concertation et de la démocratie locale car il n'y a pas d'évaluation efficace si elle n'est pas partagée.

Cela nécessitera une réflexion nouvelle et approfondie sur nos indicateurs de gestion, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, incluant les ratios financiers prudentiels, et ceux-ci seront sans doute à revisiter et réinterroger à la lumière de la faillite des systèmes nationaux et internationaux de régulation des finances. Il est d'ailleurs positif et remarquable que Lyon n'ait pas succombé aux délices apparents des prêts structurés et spéculatifs et que nous ayons fini le mandat 2001-2008 dans le respect des ratios les plus rigoureux, tout en ayant payé 800 millions d'euros d'investissements sur sept années de mandat. Notre Ville a donc largement contribué à la place des collectivités locales dans les investissements publics, utiles et efficaces, pourvoyeurs d'emplois, dans le cadre de budgets équilibrés, sans déficit, contrairement au Gouvernement.

En effet, dans le même temps -et le rapport le montre de façon incontestable cher Collègue Havard- celui-ci creuse le déficit public, remet en cause les services publics nationaux comme l'éducation, cherche par tous les moyens à reporter sur les collectivités locales le coût de sa politique, tout en multipliant les privilèges fiscaux, je n'y peux rien. Où sont donc leurs remontées promises sur l'économie et sur l'emploi ? Il me semble, mes chers Collègues, qu'on les a plutôt constatées dans l'alimentation de la bulle spéculative.

Nul ici ne peut nier la remise en cause des dotations de l'Etat, le hold-up sur le fonds de compensation de la TVA, l'insuffisance des compensations des exonérations fiscales des entreprises, les retards de

paiements de ses engagements dans différents secteurs... La liste est longue, je ne m'attarderai pas plus.

Même dans les mesures récentes de relance, on ne peut que relever et s'élever contre l'insuffisance des contreparties et garanties pour les crédits aux collectivités locales dans le plan de sauvetage de Dexia et d'autres banques. Les vannes de l'argent public sont ouvertes sans mobiliser tous les outils de contrôle des décisions de ces banques. On peut évoquer les mêmes problèmes pour l'accès au crédit des entreprises, surtout des PME, malgré la nomination d'un médiateur. Il est urgent que le Gouvernement et le Parlement prennent leurs responsabilités, il n'est pas trop tard !

Le meilleur investissement pour la relance de l'économie réelle serait, je le répète, d'alléger la trésorerie des collectivités en les exonérant de la TVA sur leurs investissements ou en la remboursant dans l'année. Il en serait de même pour le déblocage de prêts à long terme et à taux bonifiés. Nous ne demandons pas l'aumône, nous ne demandons pas de subvention, nous demandons simplement de pouvoir contribuer à la relance et cette relance serait alors plus immédiate et profiterait aux entreprises françaises, en particulier dans le BTP, touché de plein fouet par la crise de l'immobilier et du crédit. En attendant, malheureusement, notre budget 2009 va être très contraint, trop contraint, tout en maintenant au maximum le cap sur nos priorités et les points forts de notre bilan.

Nous vous appelons, Monsieur le Maire, à être très vigilant et à ne pas nous laisser paralyser par des tentations de gestion uniquement techniques et financières, à un moment où nous vivons, à tous les niveaux, les besoins d'une gestion politique forte et ambitieuse de cette crise, pour préserver l'avenir et nous savons que vous allez dans ce sens.

Le Groupe GAEC vous soutiendra et fera son possible dans sa contribution à l'exécutif, pour le respect de nos engagements communs et de l'équilibre de notre politique.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Débat d'Orientation Budgétaire a pour vocation de tracer les perspectives financières de la collectivité, en tenant compte du contexte national.

Il a aussi pour mérite, de mettre en exergue ce qui se fera, en parfaite adéquation avec ce qui a été fait. Car, ne l'oublions pas, de tout ce qui peut se dire ou s'écrire, de ci, de là, seul compte le jugement des Lyonnais et celui-ci a été sans appel en mars dernier. C'est une marque de confiance puissante et claire, que les Lyonnais nous ont donnée pour les années passées et à venir.

Et même si nous vivons dans des temps sans mémoire, c'est un résultat objectif qu'il ne faudrait pas oublier trop vite, qu'il ne faudrait pas minorer trop tôt.

Les Lyonnais ont apprécié une gestion rigoureuse, mais ambitieuse, des finances maîtrisées avec des investissements démultipliés, un souci de rayonner, conjugué à celui de répondre au mieux, concrètement, à la demande de proximité.

Les Lyonnais ont apprécié que durant le mandat précédent, l'augmentation des taux d'imposition soit restée bien en deçà de ceux des mandats précédents, comme nous nous y étions engagés, Monsieur le Maire. Ils savent que le respect des finances publiques est prioritaire dans notre action.

Aussi, en ce début de mandat, force est de reconnaître que l'ensemble des collectivités locales subissent de plein fouet, comme l'a rappelé l'Adjoint aux Finances, les effets de la crise financière qui se termine, avant d'être confrontées aux avatars de la crise économique qui débute. Elles subissent surtout les effets de la loi de finances, votée par le Parlement et les débats dans les différentes collectivités sont assez similaires.

On note tout d'abord, cette année, le tour de passe-passe du Gouvernement, avec la modification des règles d'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF : le soutien financier que l'Etat verse aux collectivités, où on nous disait, la main sur le cœur : « Vous verrez, elle sera indexée à l'inflation et elle augmentera de 2 %. » Et puis, entre temps, on va y inclure les amendes, on va y inclure le FCTVA, pour que, finalement, bon an, mal an, on soit perdant ! Et que plutôt que d'avoir une augmentation qui aurait dû amener cette DGF pour la Ville de Lyon en 2009 à 112 M€, on n'en sera qu'à 107 M€ : perte de 5 M€. Le tour de passe-passe est réussi et l'Etat peut dire : « Nous soutenons les collectivités territoriales. » Vous aurez noté qu'il n'en est rien !

On note aussi une augmentation dans les différentes collectivités, des frais financiers, car certains ont pris plus ou moins de risques et là encore, ce n'est pas le cas de la Ville de Lyon, il faut également le souligner, pas de prêts dits toxiques, c'est un élément important, à l'aube de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

Alors, le Groupe Lyon Demain soutient la stratégie financière qui nous a été présentée et qui est bâtie sur les quatre piliers suivants :

- une rigueur dans la gestion, comme cela a été le cas depuis 2001,
- un endettement maîtrisé et soutenable,
- un effort d'investissement préservé : nous venons de voter le Plan d'Equipement pluriannuel, avec 600 M€, ce qui n'est pas une mince affaire.

- et enfin, une fiscalité mesurée et –comme vous le rappelez- cette hausse des taux de fiscalité restera limitée et n'interviendra qu'une seule fois en début de mandat : + 6 %.

Et voilà que ce dernier pilier déclenche l'ire surdimensionnée de l'Opposition UMP.

Pire, on écrit dans le mensuel « Lyon citoyen », où malgré la page réservée aux différents Groupes politiques, le Maire du 2^e arrondissement utilise, sans vergogne, la page réservée à son arrondissement, pour dresser une tribune politique : « + 6 % d'impôts locaux, ajouter de la crise à la crise ! »

Et M. Broliquier d'écrire, je le cite : « Pas de projets annoncés pour l'instant donc, mais des impôts, + 6 % pour la Ville, contrairement à ce qui a été annoncé pendant la campagne. »

Un lecteur averti aura compris, Monsieur Broliquier, que vous nous accusez, qu'une fois élus, nous ne respecterions pas nos promesses de campagne. Permettez-moi de vous dire Monsieur Broliquier, que la démagogie n'est jamais bonne conseillère.

Car, si vous voulez que nous parlions de promesses, au-delà de vos sourires, je vais vous en citer deux, et puis on verra si vous souriez, issues du programme présidentiel du candidat Nicolas Sarkozy et j'attends de vous, Monsieur Broliquier, la même vigueur dans votre critique.

La première, et je serai très bref, c'était il y a un peu plus d'un an, quand le candidat Sarkozy promettait (programme de campagne page 18) : « La maîtrise de nos finances publiques est un impératif moral, autant que financier. Je m'engage à réduire la dette et le déficit. »

En 2009, le déficit de la France va être porté à 90-100 milliards d'euros, soit + de 4 % de son PIB, alors qu'en 2007, ce déficit n'était que de 54 milliards d'euros, soit 2,7 % du PIB.

Vous croyez Monsieur Broliquier aux promesses électorales ?

Second exemple, encore plus dur : c'était aussi il y a un peu plus d'un an, quand le candidat Sarkozy disait dans son programme, page 38 : « Je veux, si je suis élu, que d'ici deux ans, plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de froid. Parce que le droit à l'hébergement, je vais vous le dire, c'est une obligation humaine. »

L'autre soir, j'étais dans votre arrondissement, à une heure tardive et j'ai vu des femmes et des hommes dormir sur le trottoir, Monsieur Broliquier et si la Ville de Lyon n'était pas présente avec le Plan Froid et de nombreuses infrastructures qui travaillaient sous l'autorité de Mme Guillaume et bien il y aurait peut-être des risques de mort de froid à Lyon.

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

La polémique est nécessaire dans une démocratie apaisée. Elle devient futile lorsqu'elle n'est pas justifiée dans les faits ou lorsqu'elle devient subjective et démagogique.

Les orientations budgétaires sont bonnes et nous les soutenons.

C'est pour cela, suite à ces deux exemples que le Groupe Lyon Demain soutient les orientations budgétaires.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, lors de la présentation du compte administratif 2007, je dénonçais l'accusation faite par Eric Woerth et Nicolas Sarkozy, de collectivités locales trop dépensières et mauvaises gestionnaires. Cette année, une étape supplémentaire est encore franchie, mettant encore un peu plus en difficulté les collectivités et au-delà, les habitants de nos villes.

Ni trop dépensières, ni mauvaises gestionnaires, mais victimes des choix gouvernementaux, avec en plus cette crise financière qui parcourt le monde et qu'utilise Nicolas Sarkozy, qui prétendait aller « chercher la croissance avec ses dents », vantant le concept « Travailler plus pour gagner plus » !

Le fond de cette crise, c'est la faillite d'un modèle qui a tout misé sur la baisse des coûts salariaux et des dépenses publiques. Les plans de relance, à coup de millions d'euros, ne répondent pas aux causes du mal. Partout il y a une déferlante de plans de suppressions d'emplois, de chômage partiel, une consommation en chute libre et une angoisse sociale exacerbée !

C'est dans cette situation que nous engageons notre Débat d'Orientations Budgétaires pour 2009. Un débat pour un budget sous contrainte, car Nicolas Sarkozy et son Gouvernement ont d'ores et déjà décrété l'austérité pour les habitants de notre Ville.

De désengagements en désengagements, l'Etat fait plonger dans le rouge les budgets des communes, en mutilant les finances de nos villes.

Les collectivités locales tiennent un rôle non négligeable dans l'économie nationale : elles réalisent près de 75 % de l'investissement public, soit 40 milliards d'euros ! Soit quatre fois plus que l'Etat ; elles comptabilisent 1.700.000 emplois ; elles ont permis la création et le maintien de 850.000 emplois de la sphère privée. Nos villes contribuent, de manière incontournable, à la création des richesses.

En mettant en difficulté la commune, ce sont tous les habitants qui se trouvent agressés, à commencer par les plus faibles. Pour nos concitoyens, la ville c'est du concret, des services au quotidien : les crèches, les écoles, la restauration scolaire, la culture, les équipements sportifs, les bibliothèques, les espaces verts, l'aménagement urbain, le logement, la santé.

Avec le changement unilatéral du périmètre de « l'enveloppe normée », on peut réellement parler d'un véritable racket sur la collectivité ou d'une nouvelle version du film « Main basse sur la ville », qui se traduit pour notre ville, donc pour les Lyonnais, par une perte cumulée de 30 M€ (entre 2002 et 2008), avec un manque à gagner de près de 4 M€ cette année.

Parmi nos inquiétudes, il y a le désengagement de l'Etat en matière de politique de la ville, à la fois sur les financements aujourd'hui, mais aussi sur ceux de demain. En matière culturelle, l'Etat, par l'intermédiaire de sa DRAC, doit à la Ville de Lyon le versement de subventions d'équipements pour les années 2006 à 2008, à hauteur de 5,6 M€. Dans le domaine de l'emploi, l'Etat est redevable envers notre ville, de 360 K€ d'impayés de loyer pour la Maison de l'Emploi.

Ce ne sont que quelques exemples, ils illustrent bien les responsabilités au plus haut niveau de notre pays.

Je voudrais, à ce stade du débat, faire une première proposition : pourquoi ne pas utiliser les nombreux panneaux lumineux d'information municipale, qui jalonnent notre ville, pour dire aux Lyonnais la note que l'Etat leur doit et exiger la restitution de l'argent qui leur revient ?

Vous l'aurez compris, nous souhaitons que s'instaure du débat, de la concertation avec les habitants, pour construire un budget de lutte inscrivant en recettes ce que l'Etat nous doit. Appuyons-nous sur les Conseils de quartier, les CICA de nos arrondissements, le tissu associatif, syndical de notre cité. Nous opposerions ainsi à l'autoritarisme présidentiel et gouvernemental la démocratie participative qui figure parmi les options de notre Majorité municipale.

Et pour les téléspectateurs de TLM qui nous regardent, qui assistent à la retransmission de notre Conseil municipal et qui sont parmi les premiers informés de cette situation, je les appelle à participer largement à ce débat.

Les Lyonnaises et les Lyonnais ont donné mandat à la Gauche de gérer leur ville. Malgré ce contexte difficile, notre ville conserve des capacités de fonctionnement et d'investissement pour répondre en 2009, aux besoins qui s'expriment.

Dans ce contexte de budget arbitrairement contraint par l'Etat, nous nous devons de faire mieux pour répondre aux enjeux de la période.

Avec audace, nous devons travailler ce paquet de solidarité évoqué par Karim Héral, dans son intervention, au nom de notre Groupe, paquet de solidarité pour amortir les effets de la crise sur les Lyonnaises et les Lyonnais.

Concernant le personnel de la Ville de Lyon, nous sommes vigilants sur la proposition qui est faite de mobiliser l'ensemble des services municipaux pour rationaliser leur action et optimiser la gestion courante de la collectivité tout en augmentant le service rendu à l'utilisateur.

Dans ces moments difficiles et dans notre volonté de répondre encore mieux aux besoins des Lyonnais, les mots « rationaliser », « optimiser » sont toujours lourds de conséquences pour les personnels de la Ville de Lyon. C'est pourquoi nous sommes favorables à limiter l'augmentation de la masse salariale à 3 % par an. Cela nous semble un objectif raisonnable !

Concernant les recettes nouvelles, notre Groupe proposerait deux scénarii. Ces scénarii ont deux points communs :

1 - maintenir une épargne brute à hauteur de 50 millions d'euros pour conserver une bonne capacité d'investissement, ce qui implique nécessairement d'augmenter nos recettes fiscales,

2 - jouer sur l'épargne (l'emprunt) en intégrant une évolution de notre capacité de remboursement de la dette jusqu'à 12 – 13 ans en 2014, ce qui correspond à l'amortissement réel aux équipements que nous livrons. Posture conjoncturelle en ce temps de crise et l'évolution du contexte pourrait nous permettre de faire mieux en la matière.

Sur cette base, le premier scénario consisterait à respecter notre engagement de campagne avec un impôt augmenté à 4 %. Et tout atteste, avec les éléments ci-dessus, que l'on a la capacité à financer le Plan d'Équipement Pluriannuel à hauteur de 600 millions d'euros sur le mandat.

Le deuxième est relatif au 6 % d'augmentation des impôts mais pour des réalisations supplémentaires. Les deux points supplémentaires nous permettent d'accroître notre épargne et donc de pouvoir emprunter 30 à 50 millions d'euros supplémentaires pour ces réalisations nouvelles permettant d'étoffer encore notre Plan d'Équipement Pluriannuel sans remettre en cause une annuité de la dette limitée à 12 – 13 ans en 2014.

Et puis un dernier clin d'œil à Moodys, l'agence de notation qui sera sûrement obligé de modifier ces critères de notation à l'ensemble des villes compte tenu de l'impact de la crise.

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, beaucoup de chose ont déjà été dites, je vais être un petit peu

plus courte. Donc, le Débat d'Orientation Budgétaire qui nous est proposé doit être replacé dans son contexte local et national.

Au niveau local, Lyon semble mieux résister à la crise actuelle par le fait d'avoir conforté un tissu économique relativement dynamique et l'ancienne équipe y est pour quelque chose.

Au niveau national, il met en avant la crise financière, conjoncturelle, mondiale à laquelle est confrontée notre collectivité territoriale. En effet, la crise que nous connaissons n'est pas simplement une crise bancaire ou financière, c'est la crise d'un modèle de développement. Elle est toute à la fois alimentaire, énergétique, climatique, sociale, environnementale et économique.

Le contexte actuel, nous oblige à plus de volonté, plus d'imagination, plus d'efforts et ce budget se doit d'annoncer clairement les nouveaux choix de la municipalité.

Nous constatons qu'il y a une vraie prise de conscience par les habitants, des différentes problématiques liées au développement durable. L'ensemble de nos concitoyens appuyé par les Conseils de quartier, nous réclame un meilleur cadre de vie, plus de verdure, de nature, plus de développement durable, une ville plus agréable à vivre où chacun trouve sa place.

Il est donc normal que notre budget aille beaucoup plus loin sur ces thèmes et plus particulièrement sur le développement durable. Servons-nous de la démocratie locale et participative pour avancer avec les habitants. Regardons le travail réalisé par les Conseils de quartier sur l'aménagement des Berges du Rhône, je peux en témoigner en tant qu'ancienne présidente de Conseil de quartier. Il a fallu convaincre, expliquer et entendre les habitants tout en gérant le budget alloué à cette opération, mais quelle belle réussite ! Il est impératif de continuer ce travail dans la nouvelle opération d'écologie urbaine prévue dans l'aménagement des rives de Saône.

La hausse sans précédent du prix des matières premières, et la hausse du prix du pétrole et du gaz entraînent forcément une dépense supplémentaire pour la ville de carburants et du chauffage. Pour autant et notamment sur cette question d'énergie, la collectivité a son rôle à jouer, sa part de responsabilité, des choix à arbitrer. C'est le rôle de la collectivité de faire en sorte d'avoir une gestion des énergies responsable.

Des solutions énergétiques existent et sont à notre portée, des investissements à long terme qui nous rendraient moins dépendants des évolutions des énergies. Nous avons la possibilité d'économiser des matières premières, nous avons la possibilité de faire autrement.

Deux exemples d'évolution :

- l'application du référentiel HQE, que la ville tend à prendre en compte, permettra d'économiser sur la facture globale de la ville,

- le développement des modes doux et des transports en commun, permettra aussi d'améliorer le bilan énergétique de la ville.

Ces exemples, nous savons, Monsieur le Maire, que vous les prenez en compte. Ils figurent dans notre Projet pour Lyon.

D'autres encore non inscrits, nous permettront d'avancer sur le bilan énergétique. Ainsi, en matière de déchets, un deuxième jour de collecte sélective sera mis en place, c'est une bonne chose. Nous pouvons aller encore plus loin en créant une usine de méthanisation des déchets.

De même, la zone de la Confluence est amenée à grandir, à se développer. Pourquoi ne pas continuer notre politique en termes de développement des modes doux, en mettant en place des bateaux bus pour desservir cette nouvelle zone ?

Enfin, nous avons prouvé au cours du dernier mandat, que l'économie sociale et solidaire est génératrice d'emplois locaux, et porteuse de micros projets, mais qui permettent de grandes avancées. Notre économie financière prouve ses limites. Appuyons-nous sur l'économie sociale pour proposer des sorties de crise. Et donnons-nous les moyens, politiques comme financiers, de le faire.

Vous pouvez compter sur nous, sur les Verts, Monsieur le Maire, pour participer aux réflexions menées par la ville sur les questions énergétiques, pour faire ensemble, des démarches permettant d'améliorer l'empreinte écologique de la ville et la bonne gestion de son budget.

M. LE MAIRE : Cela méritait d'être dit !

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Conseiller municipal délégué : Je vois que je suis déjà sous pression de l'Opposition !

Monsieur le Maire, chers Collègues, il a déjà été dit que ce Débat d'orientation budgétaire se situait dans un contexte difficile. Cela dit avec une situation financière locale relativement saine, j'y reviendrai, je ne m'étends pas sur le contexte de crise, ses conséquences sur nos recettes et sur l'augmentation des prix du panier du Maire, mais le pire et je paraphraserai M. Broliquier, le pire serait justement d'ajouter la crise à la crise. Mais justement Monsieur Broliquier, vous nous demandez d'investir plus avec des transferts de l'Etat en diminution en valeur réelle sans augmenter les impôts dans un contexte de récession.

Alors ajouter la crise à la crise, c'est peut-être le risque que prend le Gouvernement en se servant des collectivités locales comme exutoire de ces difficultés et nous n'insisterions pas tant sur ce point, si lui-même ne faisait pas « porter le chapeau » de la dérive des dépenses

publiques aux collectivités locales, alors même qu'il opère des transferts de charge, lorsqu'il prescrit parfois de nouvelles normes, parfois légitimes, mais pour lesquelles il n'assure pas les transferts financiers correspondant à l'augmentation des coûts induits, lorsqu'il se déleste de plus en plus de ses compétences, certes ce n'est pas nouveau mais c'est en aggravation, comme dans le cadre de l'urgence sociale et cela a été rappelé, la Ville met chaque année en place un dispositif complémentaire pour pallier les insuffisances de l'Etat et les transferts financiers ne suivent pas.

Je ne vais pas revenir sur les explications de Richard Brumm et Thierry Braillard sur le tour de passe-passe de l'intégration du FCTVA qui fait que nos dotations n'augmentent pas au niveau de l'indice des prix des collectivités locales, mais même en dessous du niveau de l'inflation puisque l'on table sur l'augmentation des dotations de 0,8 %.

M. Havard s'était fait fort, en Commission des Finances, d'évoquer le fait que les concours financiers de l'Etat étaient le poste ayant le plus augmenté pour contrer le constat objectif du désengagement de l'Etat, constat fait par vos Collègues du Conseil général. Or c'est quand même la moindre des choses que les transferts financiers de l'Etat aient augmenté ces dernières années avec les transferts de compétence réalisés par la loi de 2004, c'est normal que les compensations aient lieu. Lorsqu'on transfère des personnels ATOS aux collèges et lycées, ceux que l'on payait en salaire, on les paie en compensation, je crois qu'en tant que parlementaires il vous faudrait trouver des arguments plus convaincants. Mais si vous n'avez pas repris cet argument aujourd'hui c'est peut-être que vous vous êtes rendu compte entretemps que ce n'était pas très pertinent.

Par contre, vous avez évoqué à l'instant, l'avance du remboursement du FCTVA comme élément de relance économique. Alors quel bouleversement, c'est quand même une dette de l'Etat, c'est dû. Ce sera remboursé un an plus tôt. Simplement expliquez-moi comment répondre à la condition fixée par l'Etat d'investir plus en 2009 que la moyenne des trois années précédentes, alors que dans un cycle électoral, on sait bien que le règlement des investissements se fait en général en fin de mandat, et d'ailleurs lorsque l'on regarde pour l'ensemble des collectivités locales françaises, dans le mandat précédent, l'investissement des collectivités locales sur les trois dernières années était presque deux fois supérieur à ce qu'il était en début de mandat. Mais surtout, sérieusement, comment demander à l'automne 2008 à la Ville de Lyon comme à d'autres collectivités, d'investir davantage en 2009, alors que tous ici nous connaissons les délais légaux imposés entre la décision d'investissement et le règlement effectif.

Mes chers Collègues, la réalité c'est que l'Etat est dans une pleine contradiction lorsqu'il veut encourager l'investissement dans le cadre d'une politique nationale de relance de l'économie tout en faisant, bien sûr avec ses arrières pensées politiciennes, des collectivités locales, les boucs émissaires, leur faisant porter « le chapeau » de la dérive des

dépenses publiques, en fait l'Etat les dépouille de leurs moyens d'investissement alors qu'elles assurent, cela a été rappelé, 72 % d'investissements publics, 80 % de la commande publique.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon assume malgré tout son rôle. M. Geourjon disait à l'instant qu'il ne fallait pas noircir à l'extrême, effectivement parce que la situation financière est relativement saine, parce que c'est le bilan de la gestion sérieuse du mandat précédent. Qu'en aurait-il été si à l'instar d'autres grandes villes, nous avions laissé filer les choses sous le mandat précédent ? Peut-être qu'à l'instar de Nice, nous devrions augmenter les impôts de 15 %, ou bien comme le Conseil général du Rhône, les augmenter de 13 ou 14 %. Cette situation saine nous permet, malgré les difficultés exogènes et les mesures de l'Etat, d'investir 100 millions d'euros par an dans un projet dont, Monsieur le Maire, vous nous avez bien exprimé avec d'autres Collègues de notre Majorité l'ambition pour Lyon.

Cela est bon pour la croissance de notre agglomération et cela est bon pour les Lyonnais et c'est la raison pour laquelle notre Groupe approuve les orientations budgétaires 2009.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je vais dire quelques mots simplement, Monsieur le Maire, pour rappeler l'engagement que j'avais pris de fournir très rapidement les renseignements demandés par les élus.

J'apprécie, Messieurs, que vous ayez vous-même remercié les responsables du service des finances de la célérité avec laquelle ils ont fourni un très, très gros travail pour vous donner des chiffres sur 10 ans.

Alors pourquoi je rappelle cet engagement ? Parce que si vous m'aviez demandé quel était le montant de la dette, je vous aurais répondu, Monsieur Geourjon, qu'elle n'a pas évolué contrairement à ce que vous indiquez. Elle se situe en effet depuis plusieurs années entre 420-430 millions, ce n'est pas un secret, je vous aurais volontiers fourni ce renseignement.

De la même façon, je vous aurais dit Messieurs de l'Opposition, que les subventions n'ont pas augmenté de 26 à 50 millions d'euros, mais seulement de 36 à 50 millions d'euros dans le mandat précédent.

Je voudrais terminer en disant que par avance, je réponds aux inquiétudes des uns et aux autres.

En ce qui concerne, par exemple, la mutualisation et la diminution des coûts. Il existe aujourd'hui une commission « Lithium » à laquelle je participe et je peux vous assurer que notre souci permanent, avec le Grand Lyon, est bien de réduire lesdits coûts.

En ce qui concerne les subventions, vous vous en êtes inquiétés : il existe une commission des subventions qui fonctionne, et qui a veillé, ainsi que vous pourrez le constater lors du vote du budget, à maîtriser l'évolution des subventions.

Enfin, pour les ressources humaines, qui constituent en effet un poste très important, il existe un Comité de pilotage de modernisation de l'administration auquel sont associés les élus, les fonctionnaires, les agents et qui va permettre, là aussi, une modernisation réelle. Qui dit modernisation dit nécessairement réduction des coûts et amélioration du service par une affectation plus judicieuse des agents.

Sur tous ces points, vous serez satisfaits, car vos soucis sont les nôtres. Sachez que je veillerai personnellement à ce que ce qui précède soit appliqué dans l'intérêt de tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci cher Collègue. Tout le monde voit bien que la situation des collectivités locales n'est pas une situation facile même si la nôtre est meilleure que d'autres.

Nous avons en effet à la fois une diminution de nos recettes et en même temps une augmentation de nos charges. Diminution des recettes du fait de la crise économique, mais effectivement ainsi que le soulignait un certain nombre d'orateurs, du fait du désengagement de l'Etat.

M. Julien-Laferrière faisait deux remarques extrêmement pertinentes.

La première c'était de constater que lorsqu'un certain nombre de vos Collègues évoquent l'augmentation de la part du budget de l'Etat consacrée aux collectivités locales, ils oublient souvent de dire qu'une loi de décentralisation a confié aux Régions les personnels des lycées, aux Conseils généraux les personnels des collèges et les routes au Département également. Mais si on enlève ces transferts normaux de compétence, on s'aperçoit bien qu'il y a un désengagement net de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. Alors comme je ne voudrais pas être suspecté d'être partial, j'ai choisi pour vous, Monsieur Havard, pour qu'on ne cache pas la moitié de la réalité, une citation du Président de la Commission des Finances et de la fiscalité de l'Association des Maires de France, Maire de Droite de la ville de Sceaux, M. Philippe Laurent. Voilà ce qu'il disait au Congrès de l'Association des Maires de France : « *On le pressentait depuis quelques années, mais les années qui viennent seront redoutables pour les finances locales et plus généralement pour l'action publique locale. Les raisons de cette crise sont maintenant archi connues : développement sans précédent des compétences sans transferts de ressources ; substitution des collectivités à un Etat défaillant ; explosion du coût de l'application des normes ; inadaptation chronique de la fiscalité locale ; pression à la hausse de la demande sociale ; hausse vertigineuse de certains coûts d'exploitation* » et il poursuivait évoquant cette année là :

« Depuis un an, freinage spectaculaire des transferts financiers de l'Etat. « Le miracle » continuait-il, « c'est que la crise n'ait pas éclaté avant. Un miracle permis notamment par la réactivité de la gestion locale et le professionnalisme accru de ses acteurs qui ont mis en œuvre depuis plusieurs années des politiques locales de rationalisation de la dépense, des politiques plus efficaces semble t-il que la fameuse révision générale des politiques publiques » .

Aujourd'hui ces politiques atteignent leur limite, le gras a disparu, on touche l'os. C'est le fond même du service public local qui est souvent mis en cause avec des conséquences que nos concitoyens pour la plupart, n'imaginent même pas, eux à qui certains ministres vantent la gabegie de la gestion des collectivités locales.

Et bien, je crois que ce sont des mots que nous pourrions reprendre intégralement ici. Lorsque vous dites que par le passé il n'y a pas eu rationalisation des dépenses des collectivités locales, sur le poste achat par exemple, nous ne pourrions plus rien faire dans l'avenir alors qu'un certain nombre de collectivités locales vont s'y attaquer, tout simplement parce que nous avons déjà rationalisé au maximum notre politique d'achats. Donc, c'est bien vrai qu'il va falloir essayer de continuer à rationaliser dans le sens que j'évoquais tout à l'heure, d'une mutualisation des dépenses entre Ville de Lyon, Grand Lyon et peut-être d'autres collectivités locales, pour pouvoir continuer à mener des politiques qui nous permettent d'aller de l'avant.

Si l'on regarde la Ville de Lyon sur un certain nombre de postes où l'Etat s'est désengagé, je voudrais en signaler simplement quelques-uns. Par exemple, sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans, nous avons déjà eu ce débat : 2.070 en 2001, 1.500 aujourd'hui. C'est-à-dire que ce sont 600 enfants actuellement qui se retrouvent dans les places de crèche de la Ville, et non plus dans le système scolaire ; modification et modes de financement des crèches par la Caisse d'allocations familiales : le passage d'un taux de subvention de 65 à 55 % représente un surcoût annuel en fonctionnement pour la Ville de 600.000 €.

Aujourd'hui, on nous annonce le non-remplacement des conservateurs des bibliothèques qui étaient auparavant mis à la disposition de la Ville par l'Etat. Nous en avons 14, cela veut dire que si cette politique est effectivement menée, c'est un coût supplémentaire pour la Ville d'un million d'euros.

Gestion des PV de stationnement qui était auparavant assurée par la Police nationale, transférée à la Ville en 2006 : c'est la création de 11 emplois par la Ville, soit 420.000 € par année. Non-paiement par l'Etat de ses dettes à la Ville de Lyon qui augmente de facto « l'endettement » de la Ville : nous avons signé par exemple une convention patrimoine avec l'Etat et bien, aujourd'hui, dans le domaine de la culture les subventions d'investissement non payées par l'Etat représentent 3,126

millions d'euros. Je rappelle que le point d'impôt est à 2, 5 millions d'euros. Vous additionnez tout cela. Dans les créations récentes qu'on nous a demandé de faire, je me souviens par exemple que M. Borloo était très allant sur la Maison de l'Emploi. J'espère qu'il va continuer ou plutôt ses successeurs, à être un peu allants parce qu'aujourd'hui, comme il a été dit, les dettes à la Ville pour le seul loyer de cette Maison de l'Emploi dépassent déjà 380.000 €.

Donc, effectivement, quand on additionne tout cela, on comprend pourquoi les collectivités locales sont dans une certaine difficulté et sont obligées de procéder à des augmentations d'impôts. Je regardais ce que faisaient les autres villes, un certain nombre n'ont pas encore voulu communiquer leurs prévisions, mais pour certaines elles sont connues. Paris augmentera, on le sait, ses impôts de 9 % + 3 % au titre du Département, Grenoble va les augmenter de 8 %, Saint-Etienne de 6,5 %, Nice de 15 %, Le Havre de 6,5 %. On verra au fur et à mesure qu'on aura effectivement les taux d'imposition des grandes collectivités locales, que toutes aujourd'hui sont en train d'augmenter leurs impôts.

J'entendais l'autre jour à la télévision le Maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, qui s'était porté candidat pour être capitale européenne de la culture en 2013. Il disait : « Si effectivement, la situation n'est pas corrigée par l'Etat, nous ne pourrions pas prendre en charge l'élaboration, la création et le portage de Marseille, capitale européenne de la culture en 2013. »

Voilà quel est l'état aujourd'hui des collectivités locales. Celle de Lyon est sans doute l'une des plus saines de France, celle qui a une des dettes les plus réduites et celle qui, effectivement, a encore devant elle quelques perspectives d'avenir, parce que pour beaucoup de nos collègues, la solution va passer tout simplement non pas par une augmentation de l'investissement, mais par une diminution de l'investissement. Quelques-uns vont décaler d'un ou deux ans, un certain nombre d'investissements qu'ils avaient prévus. D'autres investissements sont purement et simplement annulés.

La dernière remarque pertinente qu'avait fait M. Julien-Laferrière porte sur le FCTVA. Qu'est-ce que le FCTVA ? C'est que les collectivités locales payent à l'Etat sur leurs investissements la TVA, et l'Etat leur rembourse deux ans après. Cette fois-ci il nous dit : on va vous faire un cadeau royal parce qu'on va vous la rembourser seulement un an après. Effectivement si M. Touraine me prête de l'argent et que je lui dis que je le rembourserai dans deux ans, je pourrai lui dire : Monsieur Touraine, je vous le rembourse finalement dans un an, regardez quel cadeau je vous fais ! En plus, ce cadeau est très largement factice, ce que sait très bien d'ailleurs pratiquer l'Etat dans la mesure où les gros investissements se font à la fin d'un mandat et que pour remettre en route les investissements nouveaux, alors que les investissements passés sont en train de chuter et que les investissements nouveaux ne sont pas encore élaborés, on sait très bien qu'au niveau global, au niveau de l'ensemble

des collectivités locales, il n'y aura pas un investissement considérable. C'est donc très largement un effet d'annonce et on sait très bien que le remboursement anticipé du FCTVA ne donnera rien pour la relance de l'économie française.

Oui, si on avait voulu relancer par les collectivités locales, c'était peut-être possible à une condition : qu'on agisse sur la DGF, que l'on ait une enveloppe en hausse de 2 % sans tour de passe-passe, et que l'on prenne en compte l'augmentation de la population.

On dit que notre DGF va augmenter de 1,8 %. Si elle augmente de 1,8 % c'est tout simplement parce que, comme on l'a dit tout à l'heure, l'augmentation de la population de la Ville de Lyon au cours des dix dernières années, a été de + 6 %. Mais + 6 % pour lesquels nous avons été obligés de construire des écoles, des crèches, des bibliothèques, des gymnases. Si, effectivement, nous avons dépensé beaucoup en investissement et en fonctionnement, c'est parce que notre Ville était dynamique, parce qu'elle attirait de nouveaux Lyonnais. C'est positif mais en même temps cela a coûté très cher à la Ville.

Et donc, ne pas prendre en compte l'évolution de la population dans le calcul de la DGF, c'est tout simplement inciter les villes à ne pas se développer, à ne pas aller de l'avant et à ne pas participer à cette croissance, que par ailleurs on réclame tant !

Voilà, mes chers Collègues, ce que je voulais vous dire sur ce Débat d'Orientation Budgétaire, il n'y a donc pas de vote, nous nous retrouverons en janvier pour examiner le budget.

(Adopté.)